



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

1^{re} séance plénière

Mardi 12 septembre 2006, à 10 heures
New York

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par la Présidente de l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de déclarer ouverte la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Hommage à la mémoire de S. M. le Roi Taufa'aha'u Tupou IV, feu chef d'État du Royaume des Tonga

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de feu le chef d'État du Royaume des Tonga, S. M. le Roi Taufa'aha'u Tupou IV, décédé le

dimanche 10 septembre 2006. Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant des Tonga de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple des Tonga, ainsi qu'à la famille endeuillée de S.M. le Roi Taufa'aha'u Tupou IV.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. M. le Roi Taufa'aha'u Tupou IV.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elbakly (Égypte) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je souhaite exprimer notre profonde tristesse à la suite du décès du Roi Taufa'aha'u Tupou IV des Tonga, survenu le 10 septembre.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, qu'il me soit également permis de transmettre nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des Tonga à l'occasion de la perte tragique d'un chef, qui s'est montré loyal envers son pays et son peuple, et dont les efforts ont notoirement favorisé la promotion de la paix et de la stabilité dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de rendre hommage, au nom du Groupe des États d'Asie, au Roi du Royaume des Tonga, S. M. Taufa'ahaù Tupou IV, qui est, hélas, décédé dimanche dernier dans un hôpital de Nouvelle-Zélande.

S. M. le Roi Taufa'ahaù Tupou IV était généralement connu comme un homme de vision qui avait consacré toute sa vie à la cause du développement de son pays. Ses 41 années de service infatigable et sa direction pleine de sagesse ont beaucoup contribué à la prospérité de son pays. Il était, à juste titre, considéré le père culturel de la nation et l'on se souviendra de lui comme d'un grand homme qui est parvenu à réaliser nombre de ses rêves pour le bien de son peuple.

Le regretté Roi se souciait de son peuple, a beaucoup fait pour moderniser son pays et contribué immensément au bien-être et au développement du Royaume. L'Asie, aux côtés du peuple des Tonga, se souviendra également de lui pour son rôle en matière d'amélioration de l'éducation, des soins de santé et l'infrastructure dans son pays.

Le peuple des Tonga a perdu un grand chef et un excellent homme d'État. Je voudrais transmettre les condoléances les plus sincères des membres du Groupe des États d'Asie au Gouvernement et au peuple du Royaume des Tonga et à la famille éplorée, ainsi qu'aux amis de S. M. le Roi Taufa'ahaù Tupou IV. Puisse Allah accorder au regretté Roi une paix éternelle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rachkov (Bélarus) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement des Tonga à la suite du décès de S. M. le Roi Taufa'ahaù Tupou IV. Nous exprimons nos sincères condoléances aux membres de sa famille et rendons hommage à Sa Majesté pour le travail considérable qu'il a accompli pendant plus de 60 années au service de l'État au bénéfice du peuple de son pays.

Le regretté Roi des Tonga était connu pour ses qualités de dirigeant visionnaire, sa conviction profonde des bienfaits de l'éducation, son enthousiasme et engagement en faveur de la modernisation et d'une croissance économique accrue de son pays. Dirigeant distingué d'un dévouement

affirmé, Sa Majesté a apporté une contribution indispensable à la promotion du développement du Royaume des Tonga et au bien-être de son peuple.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Lara-Peña (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : En tant que Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pendant le mois de septembre, je voudrais remercier la Présidente de l'Assemblée générale de rendre cet hommage à la mémoire de S. M. le Roi Taufa'ahaù Tupou IV du Royaume des Tonga.

Sous son règne, les Tonga sont devenus Membre de l'ONU en 1999. Cela a sans aucun doute permis de gravir un palier supplémentaire dans la vision de modernisation de son pays qu'entretenait le monarque disparu. Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je présente les condoléances les plus sincères de la communauté des peuples de notre région au peuple du Royaume des Tonga. Nous leur manifestons notre solidarité en ces moments de grande tristesse.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre sympathie au Prince héritier Tupouto'a mais nous lui souhaitons, dans le même temps, plein succès à l'heure où il accède au trône du Royaume des Tonga.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement du Royaume des Tonga à l'occasion du décès de son chef d'État, S. M. le roi Taufa'ahaù Tupou.

Le regretté Roi Taufa'ahaù Tupou a régné sur les Tonga pendant plus de 40 ans. Pendant son règne extrêmement long, les Tonga ont pris figure d'État souverain et de Membre estimé de l'ONU, œuvrant pour la promotion de la paix et de la stabilité de son pays. C'était un chef respecté et éclairé.

En cette triste occasion, nos pensées et nos prières vont à la famille royale, au Gouvernement et au peuple des Tonga. Nous partageons leur tristesse et exprimons nos souhaits les plus sincères de stabilité et de prospérité pour l'avenir du pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis, en tant que pays hôte, tiennent à exprimer leurs regrets les plus sincères pour le décès du Roi des Tonga, Taufa'ahau Tupou IV. Les États-Unis présentent leurs condoléances au Roi George Tupou V, qui a succédé à son père, ainsi qu'à la Reine Halaevalu Mata'aho, aux autres membres de la famille royale et au peuple des Tonga.

Le Roi Taufa'ahau Tupou IV était un bon ami des États-Unis; il a fait en sorte que les Tonga travaillent côte à côte avec nous et avec d'autres à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région du Pacifique et dans le monde, y compris, tout récemment, en Iraq.

Pendant les dernières années du règne du Roi Taufa'ahau Tupou IV, les Tonga ont pris les premières mesures tendant à l'instauration de la démocratie et à une représentation plus importante au Gouvernement. Nous souhaitons plein succès au Roi George Tupou V et au peuple des Tonga dans la poursuite de cet objectif important.

En même temps qu'ils expriment leurs sincères condoléances au peuple des Tonga pour le décès du Roi Taufa'ahau Tupou IV, les États-Unis réaffirment leur engagement à maintenir nos liens solides avec les Tonga.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des Tonga.

M. 'Utoikamanu (Tonga) (*parle en anglais*) : Je tiens à saisir cette occasion d'exprimer, au nom de Sa Majesté le Roi George Tupou V, de la famille royale, du Gouvernement et du peuple tongans, notre profonde gratitude pour les aimables messages de condoléances et de sympathie adressés à la suite du décès de notre roi bien-aimé Taufa'ahau Tupou IV. Sa Majesté craignait Dieu, ce qui lui a valu d'être un homme particulièrement clairvoyant. Il entretenait une vision à long terme pour les Tonga et a été le fondateur des Tonga modernes.

Pendant les 41 ans qu'a duré son règne, sa première et principale préoccupation a été d'améliorer la vie de son peuple sur les plans spirituel, mental et physique. Il a été un véritable pionnier et n'a pas eu peur de concevoir de nouvelles idées pour améliorer la qualité la vie de son peuple. Il a été le premier citoyen des Tonga à obtenir un diplôme universitaire; il a obtenu une licence ès lettres et un diplôme de droit à

l'Université de Sydney. À son retour aux Tonga, il a été Ministre de l'éducation en 1943 et Ministre de la santé en 1944; ensuite, il a occupé la fonction de Premier Ministre depuis 1949 jusqu'à son accession au trône en 1965.

Il a été le principal instigateur et catalyseur du développement et de la monétisation de l'économie tongane, ce qui a permis aux Tonga d'acquérir le statut de pays en développement au milieu des années 80. Lorsqu'il était Ministre de l'éducation, il s'est rendu compte que la richesse des Tonga, dont les ressources sont limitées, résidait dans leur peuple. Il a créé des écoles locales qui ont formé l'élite des jeunes intellectuels tongans et a ensuite alloué à ceux-ci les premières bourses nationales pour étudier à l'étranger. Actuellement, le taux d'alphabétisation des Tonga est de 99 % et le nombre de titulaires de doctorat par habitant est le plus élevé au monde.

L'équivalent de plus de 140 % de leur population nationale résidant à l'étranger, les Tonga ont pu exporter certains de leurs universitaires, techniciens, sportifs et personnalités culturelles les plus doués. S'agissant de la politique étrangère, sous l'influence du roi, les Tonga, plutôt que de se centrer sur elles-mêmes comme par le passé, sont devenues membres d'organismes régionaux et internationaux et ont établi des relations diplomatiques avec de nombreux pays amis. Cela a permis aux Tonga d'obtenir un plus grand appui à leur développement économique, social, culturel et politique.

Sa Majesté a servi son pays pendant toute sa vie en tant que citoyen, fonctionnaire, père affectueux, prédicateur laïque et monarque. Il est arrivé au bout de son parcours. Il a gardé la foi.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord mentionner la commémoration, hier, des attentats du 11 septembre, qui ont eu lieu, il y a 5 ans, en 2001. Nous partageons le chagrin du peuple américain et des familles des victimes.

C'est un honneur et un plaisir pour moi de présider la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier tous de votre appui et de la confiance que vous avez placée en moi.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la République du Monténégro en tant que plus jeune membre de la famille des Nations Unies. Je pense que

le Monténégro jouera un rôle notable dans la promotion des travaux et des idéaux de l'Organisation.

Aujourd'hui, l'ONU est confrontée à de graves problèmes et difficultés de tout ordre et a dès lors besoin de l'appui des peuples du monde, de même que les peuples du monde ont besoin de cette Organisation. En effet, l'ONU est synonyme d'espoir, qui est basé sur l'engagement, le consensus et la coexistence. Les nombreuses réunions, débats et conférences qui rassemblent des participants venus du monde entier constituent un véritable forum permettant d'échanger expériences et perspectives. De la sorte, nous pouvons mieux nous comprendre les uns les autres et atteindre ainsi un consensus mondial sur des questions politiques, sécuritaires, économiques, environnementales et sociales. C'est seulement en travaillant ensemble que nous transformerons nos engagements en actions effectives.

Le Sommet mondial de 2005 est un excellent exemple de cette vision. Il a fourni à l'Assemblée générale un programme de réforme clair et de large portée dans les domaines du développement, de la paix et la sécurité internationales, des droits de l'homme et des réformes de gestion. En fait, le Document final était un pilier d'espoir. Il a confirmé une fois de plus l'engagement ferme et renouvelé des dirigeants du monde à respecter les valeurs et les principes de la Charte des Nations Unies, ceux-ci démontrant, par leur engagement, une volonté inébranlable à mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La vision collective qu'ont les dirigeants du monde d'une approche multilatérale plus attentive aux nombreux problèmes et difficultés auxquels le monde est confronté continuera de guider nos efforts communs en vue de bâtir un monde plus sûr, plus libre et plus prospère pour tous les êtres humains.

L'Assemblée générale a mis en œuvre, au cours de sa soixantième session, sous la présidence de M. Eliasson, bon nombre des recommandations adoptées au cours du Sommet, comme la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, la constitution du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, ainsi que l'adoption de résolutions sur le développement, les réformes administratives et la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

J'aimerais, à cet égard, féliciter le Président Eliasson pour ses efforts inlassables en vue de

l'application du programme de réformes. Je remercie aussi tous les États Membres pour la coopération dont ils ont fait preuve et l'esprit de compromis qu'ils ont démontré tout au long de la soixantième session. Ils ont mené leurs travaux dans des conditions très difficiles, et je suis certaine que nous pourrions continuer d'aller de l'avant avec le même élan au cours de la présente session.

J'aimerais aussi rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour ses efforts inlassables au service de la mission et des idéaux des Nations Unies tout au long de son mandat. Il a joué un rôle prépondérant et vital dans le renforcement de cette Organisation, pour lui permettre de relever les défis mondiaux et de répondre aux nouveaux besoins du monde.

Il est important que nous continuions à développer, élargir et approfondir les progrès réalisés à ce jour. Ces réalisations révèlent la capacité de l'Assemblée générale d'obtenir des résultats concrets sur des questions vitales intéressant la communauté internationale. Elles illustrent et confirment aussi la pérennité du rôle essentiel de l'Assemblée en tant que principal organe de délibération, de décision et de représentation de l'ONU.

Pour qu'elle continue à s'acquitter de ce rôle, l'Assemblée générale doit continuer à évoluer et à rechercher des solutions viables permettant de relever les principaux défis de notre époque. Elle ne peut le faire que dans le cadre d'un ordre multilatéral efficace, qui sert les intérêts de tous les peuples, à une époque où l'interdépendance est une réalité que nous vivons tous les jours. Le multilatéralisme constitue le meilleur moyen de garantir la paix et la sécurité, de protéger les droits de l'homme et de défendre la primauté du droit.

Je pense que les États Membres ont collectivement le devoir de rendre l'Assemblée générale et l'ONU encore plus efficaces. Alors que s'intensifient les efforts pour revitaliser l'Assemblée générale, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif principal : répondre aux aspirations de centaines de millions de personnes dans le monde entier. Comment répondre aux aspirations de tous ceux qui sont frappés par la pauvreté, la sous-alimentation, la malnutrition, l'analphabétisme ou la maladie? Comment pouvons-nous assurer leur sécurité économique et sociale, qui est tout aussi importante que leur sécurité politique et militaire? Comment affranchir les peuples du monde de

la pauvreté, de la même manière que nous œuvrons en vue de les libérer de la peur?

À cet égard, je voudrais aussi souligner que plus de la moitié de la population du monde – je veux dire les femmes – n’a qu’un accès limité aux soins médicaux, à l’emploi, à la prise de décisions et à la propriété. Ces disparités doivent être réglées sans tarder, afin que tout un chacun, homme ou femme, puisse bénéficier des mêmes opportunités, jouir des mêmes droits et assumer les mêmes possibilités dans tous les aspects de la vie. Pour promouvoir l’égalité entre les sexes, nous devons donner aux femmes des possibilités égales et leur conférer un surcroît d’indépendance et d’autonomie dans leurs vies. Pour parvenir à ces objectifs, il est fondamental que nous œuvrions ensemble à la promotion des droits de l’homme et à la réalisation d’un développement durable.

Toutefois, nous ne pourrions relever efficacement tous ces défis si la paix et la sécurité ne règnent pas dans notre monde. L’ONU joue un rôle primordial dans l’aide aux régions dévastées par les catastrophes naturelles et dans le maintien de la paix et de la sécurité dans les régions qui sont le théâtre de conflits armés. Les récents événements violents au Moyen-Orient ont malheureusement fait de nombreuses victimes des deux côtés et largement détruit l’infrastructure du Liban. De nos jours, les conflits déclenchés par l’homme font parfois plus de victimes et de personnes déplacées que les catastrophes naturelles telles que les inondations ou les ouragans.

Les peuples du monde nous ont investi d’une lourde responsabilité que nous, États Membres, devons assumer pleinement : tenter de comprendre les causes des conflits pour être en mesure de les surmonter. Et ce n’est qu’ensemble que nous pourrions venir à bout des injustices qui sont à la base des conflits.

Le terrorisme international est un autre phénomène étroitement lié et tout aussi inquiétant. Nous devons élaborer et adopter à la fois des mesures de prévention et des mesures défensives pour lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, je ne saurais trop insister sur l’importance d’une éducation de qualité et sur l’action de médias responsables en tant que vecteurs de la tolérance, de la compassion et de la pensée critique.

Maintenant que l’Assemblée a adopté une résolution sur la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme (résolution 60/288), j’espère qu’au cours de

la présente session nous pourrions poursuivre nos efforts et parvenir à un accord sur une convention générale sur le terrorisme.

Au moment où nous nous préparons à mener à bien les tâches restées en suspens de la précédente session, nous n’oublierons pas les recommandations contenues dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) qui n’ont pas encore été pleinement appliquées, par exemple celles ayant trait au désarmement et à la non-prolifération, à la réforme du Conseil de sécurité, à l’examen des mandats et à la cohérence à l’échelle du système. Tous ces sujets sont d’une importance cruciale. Si nous travaillons ensemble dans un esprit de multilatéralisme en vue d’atteindre ces objectifs, nous pourrions élaborer un programme de travail pour rénover, renforcer et actualiser l’ONU.

La réforme est un processus plutôt qu’un événement, c’est pourquoi nous devons activement poursuivre nos travaux sur plusieurs questions en suspens. Je compte sur la collaboration de tous les États Membres pour examiner chaque question selon ses propres mérites, afin de progresser régulièrement dans l’application du programme de réforme sous tous ses aspects.

Il nous incombe, à nous les États Membres, de définir nos priorités. Je serai ravie d’entendre les points de vue des membres au cours du débat général et dans les jours suivants afin qu’ensemble nous puissions élaborer un plan d’action réaliste et axé sur l’obtention de résultats.

Avant cela, nous tiendrons le tout premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Je pense que les débats mettront l’accent sur les problèmes posés par les migrations et le développement ainsi que sur la nécessité d’une action collective.

La semaine suivante, nous tiendrons une réunion de haut niveau sur l’examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d’action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Elle présentera les succès obtenus et les obstacles rencontrés par les pays les moins avancés et définira les directives sur la voie à suivre – autrement dit, les mesures à prendre par les pays les moins avancés, leurs partenaires de développement et l’ensemble de la communauté internationale afin de mettre en œuvre avec succès le Programme d’action.

Sur ce point, il convient de saluer le rôle important joué par les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé dans les travaux de l'Assemblée générale. J'ai l'intention de continuer à encourager et à priser leurs contributions dans le règlement des nombreux défis auxquels la communauté internationale doit faire face.

Depuis sa création en 1945, l'ONU est un symbole d'espérance mondial et une nécessité humanitaire à l'échelle planétaire. Plusieurs années auparavant, les dirigeants et les penseurs du monde entier avaient exprimé le besoin de créer une instance véritablement mondiale qui soit fondée sur de nobles idéaux. À la Conférence de Paris de janvier 1919, le Président des États-Unis, Woodrow Wilson, avait prôné la création d'une organisation qui représenterait les yeux des nations, montant la garde et servant l'intérêt général, des yeux qui ne se fermeraient pas et seraient partout à l'affût.

Aujourd'hui, si ces yeux sont usés par la fatigue, c'est à nous, les États Membres, qu'il appartient de revitaliser et de renforcer le rôle de notre Organisation afin qu'elle demeure pour toutes les nations une source d'espoir de paix, de prospérité et d'ordre.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (République islamique d'Iran) *(parle en anglais)* : Permettez-moi, Madame, de vous féliciter, au nom du Groupe des États d'Asie, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et de vous souhaiter plein succès dans l'exécution des tâches importantes qui vous ont été confiées. Considérant votre riche expérience et votre dévouement sincère, nous sommes convaincus que notre Organisation et, en particulier, l'Assemblée profiteront de votre direction habile en cette heure cruciale de l'histoire de l'ONU.

Le Groupe des États d'Asie n'épargnera aucun effort pour vous offrir sa coopération constructive tout au long de votre présidence. Vous pouvez compter sur l'appui de chacun d'entre nous. Nous pouvons vous assurer que nous ferons tout notre possible pour que votre présidence soit couronnée de succès.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à S. E. M. Jan Eliasson, Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session, qui a, au cours des 12 mois

écoulés, dirigé avec efficacité et brio nos efforts collectifs dans les importants travaux de l'Assemblée et de l'Organisation.

M. Elbakly (Égypte) *(parle en anglais)* : C'est une joie incontestable que de voir une femme aux commandes de cet organe pour la troisième fois dans l'histoire de l'ONU, et pour la toute première fois une femme arabe. C'est avec grand plaisir que je vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à ces hautes fonctions. Nous sommes convaincus que tout au long de la soixante et unième session vous conduirez nos efforts collectifs sur la route du succès. Nous sommes sûrs que vous serez la femme de la situation.

Les travaux que nous avons accomplis durant la soixantième session ont mis en lumière l'empressement des États Membres à saisir l'occasion de réaffirmer la pertinence et l'importance de l'ONU, et en particulier de l'Assemblée générale, face aux grandes priorités internationales. Ils ont également fait ressortir la nécessité de mener à bien les négociations en vue d'appliquer les textes pertinents d'une manière équitable, dans la transparence et avec la participation de tous. À force de ténacité, nous avons accompli bien des choses, notamment la création de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et du Bureau de la déontologie, pour ne citer que quelques exemples.

Par ailleurs, nous avons adopté avec succès une résolution sur le suivi du développement, le Protocole à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que des résolutions relatives à la réforme de la gestion, au renforcement du dispositif de contrôle interne de l'Organisation, à la revitalisation de l'Assemblée générale et à l'examen des mandats.

La tâche n'a pas été aisée. Il nous a fallu plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour mener à bien ces négociations. Ce fut également difficile de prouver à nous-mêmes et au monde entier que l'ONU était toujours de mise et que l'Assemblée générale, de par sa composition universelle, était le seul organe d'envergure mondiale capable de prendre des actions aussi courageuses et ambitieuses.

Je voudrais signaler que le Groupe des États d'Afrique à New York, comme, j'en suis sûr, chacun d'entre nous, apprécie la manière fructueuse dont le Président sortant, S. E. M. Jan Eliasson, Ministre des

affaires étrangères de la Suède, s'est acquitté de ses difficiles et importantes fonctions. Sans l'empressement avec lequel il a accepté ces responsabilités et sans l'influence qu'il a exercée sur ses collègues, il est probable que nous n'aurions pas pu nous réunir pour apprécier tout ce que nous avons accompli dans la mise en œuvre du texte issu du Sommet de 2005.

Dans l'intervalle, nous espérons que ces résolutions seront appliquées durant la soixante et unième session. Il importe par ailleurs que nous obtenions des résultats dans la bonne gestion de l'environnement et le renforcement du Conseil économique et social, et que nous instaurions un système plus cohérent afin de mieux épauler les États Membres dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous souhaitons par-dessus tout une Assemblée générale revitalisée qui réponde aux aspirations des États Membres et de tous les peuples de la planète. Nous devons continuer d'œuvrer à revitaliser son rôle, en particulier en améliorant le processus de sélection du Secrétaire général, ce qui, assurément, serait un progrès majeur.

À l'heure où nous nous remémorons les tragiques incidents qui ont bouleversé le monde il y a cinq ans et que nous rendons hommage aux innocents tués par les terroristes, nous notons avec satisfaction l'adoption d'une stratégie antiterroriste à la fin de la soixantième session. Nous espérons que cette humble réalisation contribuera à ce que leurs âmes reposent en paix et à apporter un certain réconfort à leurs familles et à leurs proches. Nous devons saisir cette occasion pour prendre un engagement solennel au nom des victimes du terrorisme dans le monde.

La soixantième session a vu la réalisation d'un certain nombre des besoins particuliers de l'Afrique. Nous avons vu l'annulation de la dette de certains pays africains afin d'alléger le fardeau que représente le service de la dette et de leur permettre de se concentrer sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons vu le démarrage d'un certain nombre de projets à effet rapide et une meilleure coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Parallèlement, les grandes réalisations ont pour corollaire de grandes responsabilités. Les innombrables défis auxquels le continent est confronté ont aiguillonné le sentiment d'obligation de la communauté internationale à prêter rapidement une main secourable pour mettre fin à la marginalisation de

l'Afrique dans l'économie mondiale et pour institutionnaliser des mécanismes de coopération efficaces afin de répondre d'une manière globale aux exigences multidimensionnelles du continent.

La Commission de consolidation de la paix est un mécanisme intégral qui devrait servir de creuset aux efforts collectifs dans les situations d'après-conflit. Cependant, nous devons être pleinement conscients que des solutions de fortune ne règlent pas des problèmes profondément enracinés et que les traitements prescrits de l'extérieur ne sont pas une panacée. Les réponses doivent venir de l'intérieur.

Les rapports que le Secrétaire général a soumis annuellement depuis 1998 sur les causes des conflits en Afrique ont été extrêmement utiles pour ce qui est d'identifier un vaste ensemble de questions essentielles à l'instauration d'une paix globale en Afrique. Nous attendons avec intérêt que la soixante et unième session se penche sérieusement sur les effets négatifs de ces questions, y compris l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Les résultats du sommet de Banjul attestent de la détermination ferme de l'Afrique d'appliquer sa politique en matière de paix et de sécurité. Les efforts en cours pour créer un système d'alerte rapide à l'échelle du continent, un comité des sages et une force africaine en attente constitueront avec le temps, avec le Conseil de paix et de sécurité, les pierres angulaires de cette politique. Cependant, l'écart en termes de ressources et de savoir-faire technique continue d'entraver la capacité de l'Afrique de réaliser son potentiel. Ainsi, une réponse robuste et opportune de l'Organisation des Nations Unies et du reste de la communauté internationale est essentielle pour contribuer à combler cet écart.

La quête de développement de l'Afrique non seulement découle du droit inaliénable des États au développement, mais constitue également le souhait prédominant de tous ses peuples et un devoir envers les générations futures. Restaurer une paix juste et globale et une stabilité durable est essentiel si les États africains veulent garder leur place parmi leurs pairs dans une Organisation des Nations Unies démocratique – une Organisation des Nations Unies dont nous espérons que la soixante et unième session nous rapprochera de la réalisation.

Le Groupe africain s'engage à appuyer pleinement vos efforts, Madame la Présidente. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer en étroite collaboration

avec vous et de vous assister dans l'exercice de vos responsabilités au cours de la soixante et unième session.

Point 120 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/61/310)

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, j'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/61/310. Il contient le texte d'une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que neuf États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/61/310?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante et unième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Je propose donc que, pour la soixante et unième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana, Kenya, Madagascar, Monaco, Pérou et Tonga.

Puis-je considérer que ces États sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Lettre datée du 6 septembre 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/61/320)

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles, une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité des relations avec le pays hôte, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Commission du désarmement des Nations Unies, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, et le Comité des conférences.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante et unième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 5.